



Question de M. Jean-Jacques Lozach

Séance du mercredi 17 janvier 2024

(2')

Débat portant sur les violences associées au football, dans et hors des stades

(demande du groupe UC)

Madame la Présidente/Monsieur le Président,

Madame la Ministre,

Mes Chers Collègues,

Les exactions commises ces dernières années dans le football professionnel et amateur, qu'elles soient spontanées ou préméditées (actes de vandalisme, affrontements entre supporters rivaux, outrages aux forces de l'ordre, injures à caractère raciste, propos discriminatoires, banderoles outrancières, jets de projectiles...), ne constituent en rien des moyens d'action et d'expression acceptables. Ces actes, en recrudescence, doivent être fermement combattus afin de

laisser place à un environnement footballistique serein et des tribunes pacifiées.

Prônée depuis près de quarante ans, la doctrine essentiellement répressive et de restriction des libertés, en réponse aux comportements les plus graves, et articulée autour du « principe de précaution », de la « tolérance zéro », et de l'« éradication de la violence » n'est que partiellement dissuasive. Nos politiques publiques et sportives doivent évoluer.

L'approche partenariale, le dialogue collaboratif et constructif engagés depuis 2016 au sein de l'Instance Nationale du Supportérisme (INS) doit s'intensifier. Il faut sortir des mobilisations ponctuelles en réaction à des incidents graves et offrir un cadre propice à un travail de fond plus régulier.

Les supporters deviennent des interlocuteurs et acteurs incontournables du football. Leur engagement dans la vie des clubs doit pouvoir être mieux reconnu, leur rôle s'institutionnaliser, et une place plus grande leur être accordée dans la gouvernance de ces structures (revalorisation du statut des référents supporters, qui siègeraient au CA des clubs, par ex.).

En contrepartie, la puissance publique est en droit d'exiger de certains mouvements ultras qu'ils se dépouillent de leur radicalité et cessent d'assumer certaines formes de violences.

⇒ Les actions de prévention sociale et pédagogique, combinées au volet répressif, sont-elles suffisamment mises en œuvre ?

⇒ Notre corpus législatif spécifique à la sécurité des manifestations sportives doit-t-il être assoupli ?

⇒ La mise en place, pour les supporters déviants, de mesures éducatives et individuelles de réparation ou des travaux d'intérêt collectif, constituent-elles des alternatives efficaces à l'interdiction administrative ou aux sanctions pénales ?

⇒ Dans quelles mesures pourrions-nous clarifier le rôle des associations de supporters, ainsi que leurs relations avec les clubs, les instances du football et les collectivités territoriales ?

Je vous remercie,